

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
rk.caj@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 6 septembre 2021

[15.455](#) n lv. pa. Egloff. Empêcher les sous-locations abusives

[16.458](#) n lv. pa. Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles

[16.459](#) n lv. pa. Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique

[18.475](#) n lv. pa. (Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure

Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives parlementaires visées en titre, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté, lors de sa séance du 24 juin 2021, trois avant-projets relatifs au droit du bail. À sa séance du 20 août 2021, elle a approuvé le rapport explicatif correspondant et décidé d'ouvrir une procédure de consultation.

Dans ces trois avant-projets, la commission répond aux préoccupations exprimées par les quatre initiatives parlementaires sur des questions relatives au droit du bail ; elle propose des adaptations sur les points concernant les sous-locations, les prescriptions de forme dans le cadre de la majoration des loyers et d'autres modifications unilatérales de contrat, ainsi que la résiliation du bail pour besoin propre.

Par la présente, nous vous soumettons, pour avis, les avant-projets précités, assortis du rapport explicatif s'y rapportant, dans le cadre de la procédure de consultation. Le **délai imparti à la consultation** court jusqu'au **6 décembre 2021**.



Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/de/organe/kommissionen/sachbereichskommissionen/kommissionen-rk/berichte-vernehmlassungen-rk/vernehmlassung-rk-n-15-455>
- <https://www.fedlex.admin.ch/de/consultation-procedures/ongoing#PK>

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec l'Office fédéral du logement.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

Recht@bwo.admin.ch

Mme Barbara Ballmer, de l'Office fédéral du logement (tél. 058 480 91 67) et Mme Simone Peter, du secrétariat des Commissions des affaires juridiques (tél. 058 322 97 47) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Laurence Fehlmann Rielle
Présidente